Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260218-20260202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Yves LE MOAL (arrivée 17 h 24) – Josiane GUINVARC'H - Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES - Youenn AMICE - – Catherine URCUN - Cécile QUENTIN-LE BOZEC - Clément MATHEY (arrivée à 17 h 37) - Claudine PATE (arrivée à 18 h 07)

EXCUSES : Philippe ROBERT-DANTEC, Grégoire BROSSARD, Chantal VIRMONTOIS (procuration à Anne ROLLAND), Marie-Claire CREN (procuration à Marie-Christine TROMEUR)

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ACHAT DE PARCELLES

Madame La Maire explique à l'Assemblée que la « Fondation apprentis d'Auteil » est propriétaire de terrains dans le secteur de Toul ar hoat/Garzuel.

La fondation se déclare vendeuse de parcelles qui peuvent présenter un intérêt pour la commune.

En effet, il serait utile, pour régler des conflits de voisinage, d'affecter de nouvelles parcelles pour un usage par le centre équestre.

La Maire propose l'achat des parcelles F 423, F 424, F 439 et F 1154, d'une surface totale de 46 960 mètres carrés, pour un montant de **13 257 €**.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de la Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'acheter les parcelles n° 1154, 423, 424 et 439, situées dans le périmètre du centre équestre, d'une surface totale de 46 960 m², au prix de **13 257 €**.

AUTORISE la Maire à signer l'acte d'achat et tous documents concernant cet achat.

Pour copie conforme au registre, LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture